VILLE D'AURAY – DEMANDE D'ENLÈVEMENT DE TAGS ET GRAFFITIS SUR PROPRIÉTÉ PRIVÉE

Autorisation d'intervention des services municipaux – service gratuit

1. QUI ÊTES-VOUS ?

Nom * : _____ Prénom * : _____

Qualité * : ☐ Propriétaire ☐ Locataire / occupant ayant la capacité d'agir ☐ Syndic / copropriété

Adresse du bien * : _____

Téléphone * : _____ E-mail * : _____

2. VOTRE DEMANDE

Type * : ☐ **PONCTUELLE : pour le(s) graffiti(s) actuel(s) uniquement**

☐ **PERMANENTE : pour les graffitis actuels et futurs**

Permanente : j'autorise la Ville à effacer sans nouvelle demande les tags futurs sur la même façade. Je peux révoquer cette autorisation à tout moment par courrier ou e-mail, et je préviens la Ville si je cesse d'être propriétaire ou occupant.

Description de l'emplacement à traiter * (façade, mur, porte, coffret, côté de la rue, taille approximative, couleur) :

Nature du support : ☐ enduit / crépi ☐ pierre ☐ brique ☐ bois ☐ métal ☐ peinture récente

☐ autre/remarques : _____

ATTENTION – supports fragiles : pierre tendre ou ancienne, enduit à la chaux, joints dégradés, façade ancienne ou protégée. Signalez-le ci-dessous : la Ville peut adapter la méthode ou refuser d'intervenir pour ne pas abîmer le support.

Remarques, précisions, consignes particulières (accès, horaires, produit anti-graffiti, travaux antérieurs, etc.) :

3. OÙ ET COMMENT LA VILLE INTERVIENT

La Ville n'intervient que sur une surface accessible :

- visible depuis la voie publique et accessible depuis le domaine public, sans entrer dans la propriété,
- à moins de 3 m de hauteur environ par rapport au sol, atteignable sans échafaudage ni nacelle,
- dont le support n'est ni vétuste, ni fragile, ni protégé. La Ville peut refuser d'intervenir et en indique alors le motif.

Les graffitis hors de ces conditions ne sont pas traités. L'intervention se limite à l'effacement du graffiti: ce n'est pas un ravalement de façade.

4. MES DÉCLARATIONS

☐ Je suis propriétaire du bien, ou j'ai l'accord écrit du propriétaire ou de la copropriété pour cette demande.

☐ J'ai signalé dans les remarques tout support fragile, produit anti-graffiti ou problème connu lors de travaux antérieurs sur cette façade.

☐ Je comprends que la Ville n'a pas d'obligation de résultat : elle ne garantit ni la disparition totale du tag ni un retour exact de la teinte d'origine. Je renonce à tout recours contre la Ville pour une dégradation du support due à l'intervention, sauf faute de sa part.

5. ÊTRE TENU(E) INFORMÉ(E) – CADRE DE VIE (facultatif)

☐ Sujets qui me concernent : j'accepte d'être enregistré(e) dans la base de contacts « cadre de vie » de la Ville d'Auray et d'être contacté(e) à titre individuel pour les sujets touchant mon adresse, mon quartier ou ma situation (propreté, travaux, déchets, espaces verts, suivi de ma demande, etc.) par : ☐ téléphone ☐ e-mail ☐ courrier

☐ Informations et réunions générales : j'accepte de recevoir les invitations et informations d'ordre général sur la Ville d'Auray (réunions publiques, évènements, consultations, réunions de quartier), par : ☐ téléphone ☐ e-mail ☐ courrier

Fait à _____, le _____

Signature précédée de « Lu et approuvé » :

SIGN

INFORMATION SUR VOS DONNÉES (RGPD)

Responsable du traitement : Ville d'Auray, 100 place de la République, BP 10610, 56 406 Auray cedex. DPO : dpo@ville-auray.fr

Gestion de votre demande (rubriques 1 à 4). Base légale : mission d'intérêt public (art. 6.1.e). Données obligatoires : identité, qualité, adresse, téléphone, e-mail ; sans elles la demande ne peut être traitée. Destinataires : agents habilités et prestataire mandaté. Conservation : durée de l'autorisation : 5 ans.

Base de contacts « cadre de vie » (rubrique 5, choix A et B, indépendants). Base légale : votre consentement (art. 6.1.a), libre, retirable à tout moment sur simple demande par e-mail ou courrier, sans conséquence sur votre demande. Destinataires : agents habilités et élus délégués au cadre de vie ; aucune cession à des tiers. Conservation : jusqu'au retrait, et au plus 3 ans après le dernier contact.

Vos droits : accès, rectification, effacement, limitation, opposition, retrait du consentement ; réclamation possible auprès de la CNIL (cnil.fr). Pour les exercer : 100 place de la République, BP 10610, 56 406 Auray cedex. courrier.mairie@ville-auray.fr

AURAY
An Alre